



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

infirmiers

Question écrite n° 24250

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur le manque de personnel infirmier dans les établissements, cliniques et hôpitaux, qui oblige à faire appel, notamment pendant la période des congés annuels, à des groupes d'étrangers, notamment espagnols. Il lui demande comment s'explique une telle pénurie de cette catégorie de personnel, manque de candidats à l'entrée dans les écoles ou sélection très sévère aux concours. Il lui demande si des mesures plus attractives pour la profession peuvent être envisagées dans ce secteur pour assurer un recrutement répondant aux besoins constatés.

Texte de la réponse

Le quota d'entrée dans les instituts de formation en soins infirmiers, fixé à 16 436 étudiants en 1997, est passé à 26 436 étudiants pour les années 2000 à 2002 puis à 30 000 pour l'année 2003, soit une augmentation de 85 % en six ans. Des actions de communication telles que la rédaction de brochures et la participation à des salons (salon de l'infirmier par exemple) ont par ailleurs été menées dans l'objectif de valoriser la profession. Si l'on considère l'évolution du nombre de candidats aux épreuves de sélection, qui ne fait nullement apparaître une désaffection pour cette profession, cette politique d'information s'est révélée efficace. Toutes les mesures ont donc été prises en vue d'optimiser le nombre d'étudiants admis dans les instituts de formation en soins infirmiers et de répondre ainsi dans les meilleures conditions aux besoins de la population en personnel infirmier.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24250

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 septembre 2003, page 6891

Réponse publiée le : 20 janvier 2004, page 539